



P R I X

En 2009, la Faculté de droit décernera les prix suivants :

- **Prix Joseph des Arts** CHF 4'000

But : récompenser une thèse portant sur un sujet de législation fédérale.

- **Prix Bellot** CHF 4'000

But : récompenser une thèse de droit ou d'économie politique.

Pour ces deux prix, les candidatures accompagnées de la thèse en cinq exemplaires, doivent être adressées au doyen de la Faculté avant le 31 décembre 2008.

- **Prix Edgar Aubert** CHF 10'000
(attribué uniquement les années paires)

But : récompenser une thèse de droit public suisse ou de droit international concernant la Suisse.

Pour ce prix, les candidatures accompagnées de la thèse en trois exemplaires, doivent être adressées au doyen de la Faculté avant le 31 décembre 2009.

- **Prix Etienne Gide** CHF 2x 500

But : récompenser un ou deux mémoires de maîtrise universitaire en droit privé suisse ou français.

Pour ce prix, les candidatures accompagnées du mémoire en trois exemplaires, doivent être adressées au doyen de la Faculté avant le 31 décembre 2008.

- **Prix Louis Dallèves** CHF 4'000

But : récompenser un travail de droit des poursuites rédigé par un étudiant de la Faculté de droit de Genève.

Pour ce prix, les candidatures accompagnées du travail en deux exemplaires, doivent être adressées au Secrétariat du département de droit commercial avant le 31 décembre 2008.

Pour les autres prix et bourses de la Faculté, veuillez consulter le site internet <http://www.unige.ch/rectorat/pbs/>